



Municipalité de Sorvilier

Rue Principale 18 – 2736 Sorvilier

Tél : 032 492 18 29

Ouvert le lundi de 16h à 18h30

www.sorvilier.ch

adm@sorvilier.ch

Sorvilier, le 27 octobre 2025

ASSEMBLEE MUNICIPALE ORDINAIRE

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire

Mardi 9 décembre 2025 à 19h30
À la salle de la Municipalité (bâtiment communal)

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée.

Ordre du jour

1. Discuter et approuver le budget 2026
Quotité (1.80), taxe immobilière (1.5 ‰), taxe des chiens (fr. 50.00 / fr. 40.00), taxe de l'eau (fr. 3.00) / UR (fr. 6.00), taxe d'épuration (fr. 2.70) / UR (fr. 15.00), taxe des déchets (fr. 70.00/personne majeure), taxe d'exemption (8 % sur l'impôt cantonal)
2. Renouveler le mandat de la Fiduciaire Soresa à Bienne pour la législature 2026-2029
3. Divers et imprévus
4. Nouveaux citoyennes et citoyens
5. Promotions civiques

Le budget 2026 est déposé publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où il peut être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours dès le 15 décembre 2025, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture. Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Récapitulatif du budget 2026 au verso